



NEWSLETTER

DECEMBRE 2020

EDITO

SOMMAIRE

Le SPIB reste toujours engagé dans le combat pour l'amélioration du cadre réglementaire de l'activité forestière et du renforcement continu des capacités de l'ensemble des acteurs du secteur privé forestier en vue d'une constante amélioration de la gouvernance forestière pour une forêt reconstituée et gérée durablement dans l'intérêt de notre Cher Pays.

L'avenir étant une chose qui se surmonte, on ne doit pas le subir mais le construire. Aussi j'espère que pour les années à venir, toutes les parties prenantes engagées dans la lutte contre l'exploitation illégale du bois, le réchauffement climatique, etc, pourront ensemble apporter des réponses pertinentes et durables aux nombreux et importants défis à relever, pour un environnement meilleur.

Ensemble sauvons notre planète, nous le pouvons et nous le devons.

Bonne Lecture.

Boubacar Ben SALAH
Président du SPIB

- **PO 344351**
« Atelier d'Information sur la Politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, Le Code Forestier et les Décrets »



Atelier d'information sur la Politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, le Code Forestier 2019 et les décrets subséquents

L'atelier d'information sur la Politique forestière, le Code forestier 2019 et les décrets subséquents représente la deuxième mission effectuée dans le cadre de la mise en œuvre du projet PO 344351. Cette mission s'est déroulée du 13 au 18 Décembre 2020 et s'est articulée en 3 phases principales :

- La rencontre avec les opérateurs, l'expert en gestion organisationnelle, l'Administration forestière, la Délégation Régionale de la Chambre Nationale des métiers et les autres parties prenantes de Korhogo et environs ;
- L'atelier d'information sur la politique forestière, le Code forestier 2019 et les décrets subséquents;
- L'identification des prochaines étapes.

I- Rencontres avec les parties prenantes

En vue de la mobilisation générale autour du projet PO 344 351 "Appui à la formalisation et à la structuration des associations professionnelles (AP) du marché domestique du bois au-dessus du 8ème parallèle, en vue de leur réseautage et de leur mise en relation avec les industriels du bois pour leur approvisionnement en bois d'origine légale" et spécifiquement pour l'atelier 2 .3, des rencontres ont été initiées avec les parties prenantes.

Celles-ci ont permis d'échanger avec les opérateurs, notamment les Présidents des 2 AP WOBÊ COOP-CA et WOGNON COOP-CA, la Direction Régionale des Eaux et Forêts et la Délégation Régionale de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire.

1.1- L'expert en Gestion organisationnelle

L'expert en Gestion Organisationnelle, Monsieur KOFFI Kouassi a été la première personne rencontrée lors de cette mission.

En effet, M. KOFFI a participé à la préparation de cette mission notamment dans la mobilisation des personnes ressources et de la logistique nécessaire à l'organisation et à la tenue de l'atelier.



Il s'agissait aussi de faire la situation du travail effectué dans le cadre de sa prestation sur le projet, notamment les activités à mener : concertation, renforcement des capacités des opérateurs du bois de Korhogo, contacts avec les opérateurs non encore syndiqués.

L'intégration des opérateurs non encore affiliés aux 2 AP existantes et éventuellement la constitution d'une ou 2 autres AP a été abordée. Cette question ayant été posée par le responsable de l'organisation professionnelle départementale (OPD) du secteur bois (OPD-Bois) de la Délégation Régionale de la Chambre Nationale des Métiers à l'expert en gestion organisationnelle lors de l'atelier 1.1.

Il s'ensuit que des séances de travail ont été organisées avec des opérateurs du secteur forêt-bois au niveau de la Chambre Régionale et que plusieurs opérateurs étaient intéressés à participer aux formations en vue de constituer aussi des Associations Professionnelles (AP).

1.2- L'administration forestière

Lors de la préparation de cette mission, le Coordonnateur du projet, Monsieur Boubacar Ben SALAH, avait adressé une note d'information au Directeur Régional des Eaux et Forêts de Korhogo. A notre arrivée à Korhogo, nous sommes donc allés lui présenter nos civilités et l'informer de l'effectivité de l'atelier.

Le Directeur Régional, le Colonel N'GORAN Patrice, qui dans un premier temps nous a fait recevoir par le Commandant AKA, Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts de Korhogo, nous a par la suite personnellement reçus, a délégué le Lieutenant AKA pour participer effectivement à l'atelier et y a lui-même participé partiellement.

1.3- Les opérateurs du bois

En plus des appels effectués par le Chargée de Communication et le Coordonnateur-Adjoint, des rencontres préparatoires ont eu lieu avec certains opérateurs individuellement à Korhogo et à Ferkessédougou.

Ces rencontres visaient à :

- mobiliser ces acteurs clés du projet pour l'atelier ;
- s'enquérir de l'état de leur préparation en vue de la formalisation de leurs activités ;
- avoir leur avis sur les différentes réunions de concertation tenues avec l'expert en Gestion Organisationnelle dans le cadre de l'appui à apporter aux AP.

Elles ont permis de constater l'engouement et l'enthousiasme des opérateurs pour l'atelier et surtout la formalisation de leurs activités. Toutefois, la gestion des AP et surtout le rôle des membres semblent ne pas encore être bien compris. C'est pourquoi, un aménagement du programme de



L'atelier a été nécessaire afin de laisser un espace à l'expert en Gestion Organisationnelle pour revenir sur certains points clés des attributions des membres des bureaux et autres instances des COOP-CA.

1.4- Le Délégué Régional de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire

Monsieur COULIBALY Idrissa, Président Régional de la Chambre des Métiers de Korhogo, a particulièrement été ravi de la visite de la délégation du SPIB, composée du Coordonnateur-Adjoint du projet et l'Expert en Gestion Organisationnelle.

Cette visite était attendue en même temps que la prise en compte des opérateurs du secteur forêt-bois affiliés à la Chambre des métiers.

Pour M. COULIBALY, plusieurs défis s'imposent aux opérateurs notamment :

- La pérennisation de leurs activités dans un contexte de raréfaction de la matière première ;
- L'ampleur de la menuiserie aluminium qui réduit considérablement les opportunités de marché ;
- La nécessité de la diversification des activités et des sources de revenu, nécessitant des formations,
- La déforestation accrue qui amenuise les possibilités d'approvisionnement en bois.

Le Délégué Régional a donc insisté sur sa sollicitation du projet pour prendre en compte les opérateurs du secteur inscrits à la Chambre Régionale des Métiers, à l'organisation professionnelle départementale (OPD) du secteur bois (OPD-Bois).

La délégation du SPIB a donné l'assurance à M. COULIBALY pour la prise en compte de sa requête tout en lui demandant de sensibiliser ses membres pour des rencontres immédiates, vu le délai restant pour la fin du projet qui ne dure que 12 mois.

II- L'Atelier

L'atelier d'information sur la Politique forestière, le Code forestier 2019 et les décrets subséquents, s'est tenu les mardi 15 et mercredi 16 Décembre 2020.

Cet atelier, qui a regroupé **46 Participants** de Korhogo et ses environs s'est articulé autour des principaux points suivants :

- Séance d'ouverture



- La Formation des membres des AP sur la politique forestière, le Code forestier 2019 et les décrets subséquents ;
- Le renforcement des capacités sur les rôles des dirigeants des AP;
- Les prochaines étapes ;
- Séance de clôture.

2.1- Séance d'ouverture

Après l'étape d'accueil et d'installation des participants, les points suivants ont constitué la séance d'ouverture :

- Le mot de bienvenue par le modérateur de l'atelier ;
- La présentation générale du projet et du thème de l'atelier par le Coordonnateur-Adjoint.

2.1.1- Le mot de bienvenue du Modérateur

Le Modérateur de l'atelier de Korhogo, Monsieur SIDIBE Oumar, a, dans son mot de bienvenue, remercié la Coordination du projet PO 344351, en l'occurrence le Coordonnateur Boubacar Ben SALAH pour le choix porté sur Korhogo et ce deuxième atelier organisé au profit des AP créées lors de la phase précédente.

Le Modérateur s'est particulièrement réjoui du thème de l'atelier qui, par une plus grande connaissance des lois régissant leur secteur, leur donnera les outils nécessaires pour éviter les entraves et les recours nécessaires pour défendre leurs activités.

Pour lui cette continuité témoigne de l'intérêt portée par le Coordonnateur aux organisations de secteur-forêt-bois de Korhogo.

S'adressant aux participants, il a fait remarquer la chance qu'ils ont de bénéficier de l'encadrement du SPIB et du projet pour leur formation personnelle et pour l'appui à la conduite sereine de leurs activités.

Il a ensuite présenté le programme des 2 jours d'échange et souhaité la bienvenue avant de passer la parole au Coordonnateur-Adjoint, M. Gilbert KOUAKOU.

2.1.2- Le mot du Coordonnateur-Adjoint

Le Coordonnateur-Adjoint a, à son tour, salué l'assistance avant de faire un rappel des activités réalisées pendant la phase précédente. Il a aussi présenté les activités à mener dans le cadre du projet en cours et souhaité que toutes les idées soient exprimées pour permettre de mieux appréhender les réalités du secteur à Korhogo et ses environs en vue de tenter d'y répondre.



2.1.3- Le mot d'ouverture du Représentant du Directeur Régional des Eaux et Forêts

Le Lieutenant AKA Thom, Chef de Service de la gestion forestière à la Direction Régionale des Eaux et Forêts du Poro, représentant le Colonel N'GORAN Patrice, Directeur Régional des Eaux et Forêts du Poro empêché, a, à son tour, souhaité la bienvenue aux participants.

Il a remercié le SPIB pour l'intérêt accordé à la thématique et pour la tenue effective de cet atelier malgré les difficultés dues à la pandémie de la COVID 19. Il a aussi remercié le Coordonnateur-Adjoint du Projet, pour son implication personnelle pour la tenue de cet atelier et exprimé sa reconnaissance aux partenaires présents pour apporter leurs expériences à la réussite de cet atelier.

Le Lieutenant AKA a fait un bref historique des actes de droit posés en faveur de la forêt Ivoirienne dans le but de la protéger pour le bien de tous. Le contexte dans lequel nous évoluons étant en perpétuel changement, de nouveaux concepts et défis ont fait leur apparition. Il était donc nécessaire, selon son propos, d'informer et de former régulièrement les acteurs du secteur bois afin qu'ils s'adaptent au nouvel environnement créé.

Au terme de son propos, il a signifié que le présent projet permet de créer un cadre cohérent d'utilisation de nos ressources forestières par tous les acteurs et de trouver des idées innovantes qui permettront un développement équitable de la forêt Ivoirienne.

Sur ces propos il a déclaré ouvert l'atelier d'information sur la politique forestière, le Code forestier 2019 et les décrets subséquents.

2.2- L'information sur la Politique forestière et le Code forestier

2.2.1- La Politique forestière

La politique forestière a été présentée aux participants dans (i) son contexte, (ii) ses objectifs, (iii) ses principes et (iv) ses grands axes.

Le Contexte de la forêt en Côte d'Ivoire demeure le fort recul de la couverture forestière qui est passée de 16 millions d'hectares au début du 20^{ème} siècle (1900), à 7,8 millions d'hectares en 1990 et 3,4 millions d'hectares en 2015. Les causes de ce recul sont connues : l'agriculture extensive, **l'exploitation mal maîtrisée des forêts pour satisfaire les besoins en bois d'œuvre et bois énergie**, l'insuffisance de la capacité de la puissance publique à faire respecter sur le terrain les textes censés protéger les forêts.



Pour ce qui est des objectifs, l'atelier a permis d'insister sur :

- **Les changements climatiques** : les pluies ne tombent plus au moment où elles sont attendues et les cultures ne produisent plus suffisamment ;
- **L'objectif de biodiversité** : des raréfactions, voire des pertes d'espèces de plantes bien connues par les participants, notamment les plantes médicinales ;
- **Les objectifs socio-économiques** : la diminution des forêts entraîne une diminution du bois disponible et les prix du bois augmentent.

Les principes de cette politique sont :

- Le volontarisme affirmé par l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Le réalisme pour se rendre compte que tout ne pourra pas redevenir comme avant car il faut tenir compte des hommes ;
- La Complexité de la problématique car c'est une situation assez difficile dont le règlement dépend de tous ;
- La culture de l'arbre et se détourner des simples prélèvements.

Les grands axes concernent :

- La prise des textes d'application du code forestier ;
- la préservation des forêts classées ;
- La pratique de l'agroforesterie ;
- Le développement de forêts dans d'autres espaces disponibles.

2.2.2- Le Code Forestier

Le code forestier a été présenté dans ses dispositions générales et ses différents titres avec une insistance sur l'innovation majeure qui est la propriété de l'arbre au planteur ou au propriétaire de la terre.

Cette innovation été appréciée avec certaines réserves notamment la date d'entrée en vigueur de cette disposition compte tenu du fait que les exploitants forestiers continuent de travailler dans les périmètres d'exploitation forestière (PEF).



2.3- Appui à la gestion organisationnelle

L'expert en Gestion Organisationnelle a eu un espace lors de cet atelier pour faire des précisions sur les thèmes suivants :

- Rôles et responsabilités des acteurs dans une AP ;
- Attitudes et comportement d'un leader.

Ces différentes présentations ont été faites en plénière. Les thèmes ont été présentés sous forme d'exposés par chacun des formateurs.

S'agissant du rôle et de la responsabilité des acteurs, les points suivants ont été traités :

- les rôles et responsabilités du Président ;
- les rôles et responsabilités du Secrétaire Général ;
- les rôles et responsabilités du Trésorier Général ;
- les rôles et responsabilités des membres des organes de contrôle;
- les rôles et responsabilités des membres;
- Les rôles et les responsabilités des employés.

Les attitudes et les comportements d'un leader ont été abordés selon les points suivants :

- Définition d'un leader;
- Identification d'un leader;
- Qualités d'un leader;
- Facteurs de consolidation d'un leadership ;
- Leaders créateurs ;
- Leaders organisateurs ;
- Comparaison entre le bon et le mauvais leader ;
- Consolidation du leadership.

III- Quelques réactions des participants

Plusieurs interventions ont eu lieu suite aux présentations.

Ainsi, **M. Abou Guillaume COULIBALY**, Président de WOGNON COOP-CA, s'est interrogé sur la volonté réelle du gouvernement en se demandant pourquoi le gouvernement n'engage pas autant de ressources dans la reforestation que dans les campagnes politiques. Il a marqué sa satisfaction car il a vraiment appris quelque chose au cours de l'atelier. Il a profité de la présence des Eaux et Forêts pour préciser que la tronçonneuse est un instrument de travail agricole en ce sens qu'il sert à la préparation de terrain (abattage). Pour terminer, il a exhorté le Président du SPIB à les aider à monter des projets.



Le **Lt AKA Thom** a considéré la politique de préservation de problème politique car des enclaves existent dans les Parcs Nationaux. Il a aussi précisé que depuis l'atelier de Mars, aucun opérateur n'est allé les rencontrer pour des informations complémentaires en vue du bon exercice de leurs activités ou des demandes de plants pour des activités de reboisement.

M. BAMBA Mamadou de la Chambre Régionale des Métiers s'est dit heureux de participer pour la première fois à un tel atelier avant de demander à se conformer à la loi forestière et s'engager à la reconstitution de la forêt.

M. DAKITE Arouna a remercié les organisateurs de cet atelier, notamment le Président Boubacar Ben SALAH du SPIB. Pour lui, il a beaucoup souffert du manque de connaissance dans le domaine et toujours pensé que les agents des Eaux et Forêts étaient leurs ennemis. Il appartient aux Eaux et Forêts de venir vers eux pour leur expliquer les dangers de la déforestation.

M. SANGARE Ibrahim, Président de la Chambre des Métiers d'Odienné a remercié le SPIB pour le travail réalisé dans le grand Nord avant d'exhorter le Président du SPIB à engager des actions plus soutenues dans la Région d'Odienné.

IV- Les prochains pas

Les prochaines étapes concernent principalement :

- La prise en compte des opérateurs inscrits à la Chambre Régionale des Métiers ;
- La création et l'organisation des nouvelles AP avec l'appui de l'expert juriste.

Il revient donc à l'expert en Gestion Organisationnelle de suivre les activités des AP et de répondre à leurs sollicitations dans le cadre du projet. Pour ce faire, il organise régulièrement des rencontres avec les bureaux.

Nous précisons toutefois ici quelques points clés pour la suite des activités :

- Session de formation destinée uniquement aux dirigeants et membres des organes de contrôle qui portera sur les thèmes suivants :
 - o Attitude et comportement d'un leader ;
 - o Vision et mission d'une société coopérative ;
 - o La recherche de financement.
- Poursuite des échanges avec l'OPD-Bois de la chambre des métiers qui a sollicité le projet pour former des opérateurs inscrits à la Chambre des Métiers de Korhogo ;
- Appui spécifique à WOBÊ COOP-CA qui semble avoir pris du retard dans la mobilisation.



V- Séance de clôture

Au cours de la séance de clôture, M. Gilbert KOUAKOU, Coordonnateur-Adjoint du Projet a remercié les participants, présenté les prochaines étapes dans la réalisation du projet en instant sur :

- La disponibilité de l'expert en Gestion organisationnelle ;
- L'identification des opérateurs non affiliés en vue de leur intégration aux AP existantes ;
- L'évaluation des besoins actuels des opérateurs du marché domestique du bois de Korhogo ;
- L'identification des industries du bois pour l'approvisionnement des AP de Korhogo en bois légal.